

L'Assemblée générale du 17.03.2018 a défini les cotisations des membres dès ce jour comme suit :

<b>Membre seul</b>	CHF 150.00.-
<b>Cotisation famille</b>	CHF 200.00.-
<b>Institutions publiques</b>	CHF 350.-
<b>Taxe d'inscription générale</b>	CHF 50.00.- (unique)

Les cotisations sont comprises comme des cotisations annuelles pour l'année d'association en cours, indépendamment de l'entrée ou de la sortie du membre.

Assemblée générale du 27.03.2011

La cotisation famille n'est possible que pour une famille vivant dans le même ménage. Les deux partenaires ont le droit de vote.